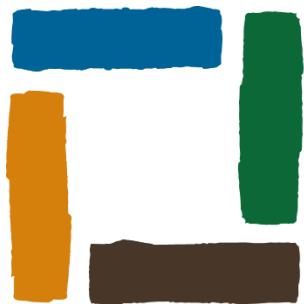


Contenu des instructions de sécurité

Trottinette des neiges



**Parc des
Appalaches**
La vraie aventure nature

Sommaire

1.	Accueil et rappel général.....	3
2.	Équipement obligatoire et vérification	3
3.	Comment utiliser la trottinette des neiges	3
4.	Comportement en sentier.....	4
5.	Conditions météorologiques et environnementales.....	4
6.	Procédures en cas de chute	4
7.	Procédure en cas d'urgence	4
8.	Rappel de responsabilité	4

1. Accueil et rappel général

Avant de partir en aventure avec votre trottinette des neiges, nous allons passer en revue quelques consignes essentielles afin d'assurer votre sécurité et celle des autres usagers.

2. Équipement obligatoire et vérification

-  Un [accès journalier ou annuel au Parc](#) ou une [location de trottinette des neiges](#).

Pour votre sécurité, il est recommandé de porter :

-  Un casque (vélo, ski ou multisport).
-  Des gants, bottes chaudes et vêtements adaptés aux conditions hivernales.
-  Des lunettes de protection en cas de vent ou de neige.

Les enfants doivent être adéquatement habillés et toujours supervisés par un adulte responsable.

Avant de quitter le poste d'accueil, assurez-vous que :

-  La trottinette des neiges est en bon état (patins, surface glissante, guidon).
-  Le système de traction du chien (si applicable) est complet :
 - Harnais adapté pour le chien (jamais un collier).
 - Ligne élastique (« bungee ») en bon état.
 - Point d'attache sécurisé.
-  Votre chien est apte à l'activité (âgé minimum de 12mois), en santé et calme.

Aucune consommation d'alcool ou de drogue n'est permise avant ou pendant l'activité.

3. Comment utiliser la trottinette des neiges

-  Tenez fermement le guidon avant de monter.
-  Placez un pied sur le plateau, l'autre au sol pour pousser.
-  Gardez le corps centré et les genoux légèrement fléchis.
-  Pour descendre, ralentissez, immobilisez la trottinette, puis mettez un pied au sol.
-  Ne sautez jamais de la trottinette en mouvement.
-  Alternez le pied moteur (celui qui pousse) pour éviter la fatigue.
-  Gardez le regard loin devant pour anticiper les obstacles.
-  Sur les descentes :
 - Gardez les deux pieds sur le plateau.
 - Fléchissez les genoux et freinez avec le patin arrière, ou en utilisant la technique du « pied traîné ».
-  Dans les montées :
 - Aidez en poussant avec un pied.
 - Ne forcez pas inutilement : faites des pauses si nécessaire.
-  Restez toujours derrière le chien.
-  Maintenez la ligne de traction tendue.
-  Donnez des commandes courtes et claires.

4. Comportement en sentier

- Restez dans les sentiers désignés pour la trottinette des neiges.
- Gardez une distance sécuritaire avec les autres usagers.
- Modérez votre vitesse, surtout dans :
 - les courbes
 - les zones étroites
 - les zones fréquentées par les marcheurs ou raquetteurs
- Ne bloquez jamais un sentier : arrêtez-vous sur le côté.
- Respectez la faune, les autres visiteurs et la tranquillité du parc.
- Soyez maître de votre chien en tout temps.

5. Conditions météorologiques et environnementales

- Vérifiez la météo avant de partir.
- En cas de froid intense, de vent fort, ou de tempête de neige : rebroussez chemin immédiatement.
- Le terrain peut être changeant : surveillez les zones glacées, accumulations de neige ou obstacles cachés.
- Le Parc peut fermer un sentier si les conditions sont dangereuses.

6. Procédures en cas de chute

- Restez calme et évaluez si vous êtes blessé.
- Dégagez la piste pour éviter d'être heurté.
- Vérifiez l'état de l'équipement et du chien (si applicable).
- Si vous êtes blessé ou si la trottinette est endommagée, revenez prudemment ouappelez les secours.

7. Procédure en cas d'urgence

- En cas de besoin urgent : composez le numéro d'urgence indiqué sur la signalisation ou le journal du Parc. L'application ONDAGO permet également d'indiquer une situation d'urgence avec coordonnées GPS.
- En situation grave : composez le 911, puis informez immédiatement le Parc.
- Restez en groupe autant que possible et gardez la personne blessée au chaud.

8. Rappel de responsabilité

- Vous êtes responsables du bon usage de l'équipement loué.
- Tout bris, perte ou négligence doit être rapporté au retour.
- En signant la fiche de location, vous reconnaissiez avoir pris connaissance du présent briefing et vous engagez à respecter les consignes de sécurité du Parc des Appalaches.
- Le Parc dispose d'une assurance responsabilité civile, mais chaque participant demeure responsable de sa sécurité personnelle et de son matériel.